

Comme je m'y étais engagé avec l'accord de tous les membres du Conseil d'administration de l'ANEL, nous avons convoqué et tenu, le Jeudi 13 décembre 2012, une Assemblée générale extraordinaire pour modifier les statuts de l'ANEL.



**Réunis à l'Assemblée Nationale, les membres adhérents et les administrateurs présents ont adopté à l'unanimité les propositions de modifications des statuts de l'ANEL** (sous réserve de quelques petites corrections).  
**Le Conseil d'administration de l'ANEL se réunira, à nouveau, le Mercredi 6 Février 2013, pour désigner les présidents et membres des six commissions thématiques dont le principe a été accepté.**

**Cette nouvelle année 2013 s'annonce favorablement pour la mer et les littoraux puisque la date d'installation du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML) est enfin fixée au Vendredi 18 Janvier 2013.**

Tous, élus, professionnels, acteurs du monde maritime, nous attendions cette installation que nous appelions de nos vœux depuis 2010 et nous nous réjouissons de voir que les nombreux sujets relevant de nos responsabilités littorales et maritimes vont pouvoir enfin être débattus au sein de ce Conseil national.

En premier lieu, le rapport sur l'audit thématique de l'application de la loi Littoral par les services de l'Etat (qui a été mis en ligne le 20 décembre 2012 sur le site du ministère de l'Ecologie), permettra de nourrir les réflexions déjà menées par l'ANEL.

Rappelons pour mémoire que notre Association, sous la présidence d'Yvon BONNOT, avait obtenu, après de nombreuses rencontres avec les services du ministère qui s'appelait alors le ministère de l'Équipement, la rédaction d'une circulaire d'application de cette loi en mars 2006.

L'ANEL a demandé depuis deux ans une nouvelle rédaction des circulaires de 2006 et elle l'a de nouveau réclamée dans sa résolution générale adoptée à l'issue des travaux des Journées Nationales d'Études de 2011, aux Sables d'Olonne, résolution qu'elle avait adressée au précédent gouvernement.

La période électorale de 2012 a retardé les réunions sur ce sujet important et l'absence d'instance telle que le Conseil National de la Mer et des Littoraux pour en débattre nous a cruellement fait défaut. Nous comptons bien poursuivre ce chantier avec notre nouvel interlocuteur, Frédéric CUVILLIER, ministre délégué aux transports, à la mer et à la pêche, qui partage nos préoccupations.

Nous allons de nouveau solliciter les services de l'Etat et veiller à une meilleure appréciation des problèmes rencontrés et des solutions à y apporter, sans nécessairement modifier la loi Littoral. Elle a le mérite d'avoir protégé nos côtes, soumises à une très forte pression foncière. Désormais, nous devons également prendre en compte les contraintes liées aux risques issus des changements climatiques présents et à venir, comme viennent de nous le rappeler encore les dernières inondations du VAR et de la Côte d'Opale.

Je vous donne rendez-vous pour travailler ensemble sur ces sujets qui concernent tout particulièrement les élus et les acteurs du littoral et du monde maritime, afin de mener à bien les dossiers qui permettront de faire avancer les réflexions sur l'avenir de nos côtes métropolitaines et d'Outre mer.

L'équipe de l'ANEL et moi-même vous remercions de votre fidélité et nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2013.

Jean-François RAPIN  
Président de l'ANEL,  
Maire de MERLIMONT  
Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais

## VIE DE L'ANEL

Jean-François RAPIN, président de l'ANEL, et Christine LAIR, déléguée générale, se sont rendus à LA REUNION pour participer à l'Atelier organisé par EUCC-France du 13 au 16 novembre 2012 sur les thématiques des aléas et risques côtiers, de l'aménagement et de la gestion du littoral réunionnais, de la conservation et de la qualité des milieux.

Ce déplacement leur a permis de rencontrer les élus des communes sites des présentations des expériences d'aménagement menées pour prévenir les risques naturels et, ainsi, de mieux appréhender les problématiques particulières des communes visitées mais aussi les problèmes communs d'aménagement partagés par l'ensemble des collectivités littorales.

Ils ont été accueillis chaleureusement par David LORION, vice-président de la Région REUNION, délégué à l'aménagement et à l'économie, également adjoint de la ville de SAINT-PIERRE et spécialiste des risques naturels ; par Jean-Yves LANGENIER, maire de la ville du PORT, par Gilbert ANNETTE, ancien député, maire de SAINT-DENIS et par Emmanuel SERAPHIN, adjoint au maire de SAINT PAUL.

L'ANEL a participé à la réunion « Rencontres des acteurs de la GIZC » organisée par la DATAR. L'objectif est d'organiser des rencontres entre les acteurs et ainsi de permettre une mise en réseau pour un meilleur partage des bonnes pratiques, et la poursuite d'un objectif prospectif entre les territoires labellisés mais aussi avec ceux qui ne le sont pas mais qui ont cette même dynamique. La prochaine réunion se tiendra au mois de Janvier 2013.

Charlène MONNIER, chargée de mission de l'ANEL, a participé à la réunion « Label Maison des Saisonniers ». Organisée par l'Association ALATRAS et la DATAR, cette réunion avait pour objet la création d'un label « Maison des Saisonniers » (MDS) afin d'améliorer la visibilité des MDS existantes et nouvelles. Elle a également représenté Raphaëlle LE GUEN, 1er adjointe du maire de la SEYNE-Sur-MER et Marcel LE MOAL, 1er adjoint du maire de CANCALE, à la réunion du groupe de travail « Gestion de la ressource », organisée par le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques.

A l'ordre du jour de ce GT, constitué selon la « Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable », la mise en place du site de déclaration, l'arrêté sur la taille minimale de capture et la réponse de l'IFREMER à la saisine de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture.

Jean-François RAPIN, président de l'ANEL, ainsi que des élus de l'ANEL étaient présents aux 8èmes Assises de l'Economie maritime et du littoral qui se sont tenues à BIARRITZ, les 20 et 21 novembre 2012. Christine LAIR et Charlène MONNIER y participaient également pour suivre les travaux des nombreux ateliers.

Yvon BONNOT, président d'honneur de l'ANEL, Jean François RAPIN et Christine LAIR ont participé au séminaire du 3 décembre à l'invitation de Jean -Marc MICHEL, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), « Dessiner les contours du sentier du littoral de demain », organisé par le Ministère de l'Ecologie. Un rappel des règles juridiques, un état des lieux et plusieurs présentations de gestion du sentier du littoral en métropole et Outre-mer ont été faites.

Jean-François RAPIN est intervenu, lors de la séance d'ouverture des Ateliers du Conservatoire du Littoral qui se sont tenus à MONTPELLIER, les 5 et 6 décembre 2012, sur le thème « Changement climatique, subir ou s'adapter, l'approche du Conservatoire du littoral ».

Michel MOLY, maire de COLLIOURE, vice président du Conseil général des Pyrénées Orientales et président du Conseil des Rivages de Méditerranée, Gil BERNARDI, maire du LAVANDOU et président du Syndicat de communes du littoral varois, Renaud LAGRAVE, vice-président de la Région AQUITAINE, ont également participé à ces journées. Michel MOLY a présidé l'Atelier sur « la stratégie foncière publique sur le littoral » et Christine LAIR, en était le rapporteur.

Jury de sélection de l'appel à projets "Pour la relocalisation des activités et des biens fortement exposés dans les territoires à risques littoraux". Christine LAIR avait été sollicitée par le MEDDE pour être membre du jury. 7 candidatures étaient déposées dont une en Outre-mer. La liste des lauréats vient de faire l'objet d'un communiqué de presse du ministère de l'Ecologie: le site de VIAS, le site d'AULT, le site de la plaine du Ceinturon, trois sites portés par le GIP Littoral Aquitain et les sites de BOVIS et de POINTE-A-BACCHUS (cf. plus bas).

## ACTUALITES DU LITTORAL

### ENVIRONNEMENT et LITTORAL

#### Une présidente au Conservatoire du Littoral

Viviane LE DISSEZ, députée-maire de PLANCOËT (Côtes-d'Armor), succède à la présidence du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral de l'ancien député Jérôme BIGNON. Odile GAUTHIER, quant à elle succède à Yves COLCOMBET, en tant que directrice du Conservatoire du Littoral.

Le Marin, vendredi 9 novembre 2012, p.11

### **L'Agence des Aires Marines Protégées manque de moyens**

Le budget annuel de l'Agence, financée exclusivement par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, n'est pas en adéquation avec les engagements politiques et les objectifs de création de 10 parcs marins d'ici à 2014, comme initialement prévu par le Grenelle de la mer. Plusieurs solutions sont envisagées pour augmenter le budget et notamment la création d'une fiscalité écologique spécifique à l'exploitation de la mer, ainsi qu'une politique de mécénat. [Les Echos, mardi 20 novembre 2012, p.7](#), [Le Monde, mercredi 5 décembre 2012, p.10](#)

### **Création du 5eme parc naturel marin de France : celui des estuaires picards et de la mer d'Opale**

Après ceux de la Mer d'Iroise, de Mayotte, du Golfe du Lion et des Glorieuses (Océan Indien). Le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale est le premier parc de la façade maritime Manche/ Mer du Nord. Situé au large de la Seine maritime, de la Somme et du Pas-de-Calais, il s'étend au large jusqu'au dispositif de séparation du trafic maritime; il concerne 118 km de côtes et couvre une surface de 2 300 km<sup>2</sup>.

[Communiqué de presse de Delphine BATHO, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de Frédéric CUVILLIER, ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Paris, le 14 décembre 2012](#)

[Décret n° 2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, JORF n°0290 du 13 décembre 2012](#)

### **Le parc marin international des Bouches de BONIFACIO est créé**

Après plus d'une quinzaine d'années de collaboration entre l'Office de l'environnement de la Corse et le parc national de l'archipel de la Maddalena, le parc marin international des Bouches de BONIFACIO a été officiellement créé le 7 décembre, grâce à une forme juridique innovante, le groupement européen de coopération territoriale (GECT). Outre la gestion des espaces marins protégés des deux pays, le GECT prévoit de soutenir la demande de classement des bouches de BONIFACIO au patrimoine mondial de l'Unesco et de renforcer la sécurité maritime dans cette zone, en accord avec les institutions européennes et internationales concernées.

[La newsletter Le Marin, 7 décembre 2012](#)

### **Loi littoral : la commune de PLOUVIEN veut modifier ses limites territoriales**

Christian CALVEZ, maire de PLOUVIEN (Finistère) envisage de céder 30 ha de frange littorale à la commune voisine de TREGLOU, pour ne plus être qualifiée de commune littorale. L'une des plus importantes entreprises implantées sur la commune risque de voir deux projets de développement stoppés par la loi Littoral, et récemment le Conseil d'Etat a confirmé un jugement de la Cour administrative d'Appel de NANTES, jugeant illégales des éoliennes au motif que celles-ci ne se situent pas en continuité d'une agglomération ou d'un village existant.

[Ouest-France, jeudi 13 décembre 2012, p.6](#)

### **Lauréats de l'appel à projets pour « la relocalisation des activités et des biens fortement exposés dans les territoires à risques littoraux »**

Cinq projets ont été retenus pour leur pertinence et leur engagement avec les différents partenaires locaux. Les territoires sont répartis sur l'ensemble des façades maritimes de métropole et d'outre-mer, représentatifs de différentes morphologies de littoral (dunaire, sableuse, rocheuse, à falaise) et de typologies d'enjeux variés. Les 5 territoires retenus sont :

- ✦ Le site de VIAS porté par les communes de VIAS, PORTIRAGNES, et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
- ✦ Le site d'AULT porté par la commune et le syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral Picard
- ✦ Le site de la plaine du Ceinturon porté par la ville de HYERES dans le département du Var
- ✦ Trois sites portés par le GIP Littoral Aquitain avec les communes de LACANAU, LA TESTE-DE-BUCH et LABENNE
- ✦ Les sites de BOVIS et de POINTE-A-BACCHUS portés par la ville de PETIT-BOURG en GUADELOUPE, avec la Communauté d'Agglomération Nord Basse Terre et l'Agence des 50 pas géométriques

[Communiqué de Presse du MEDDE, Paris, mercredi 19 décembre 2012](#)

### **Énergies marines : préparation d'un plan stratégique**

Delphine BATHO, ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a annoncé que le soutien de l'Etat à cette nouvelle filière industrielle serait amplifié et accéléré pour parvenir à maturité en 2014-2015 et ainsi contribuer à la transition énergétique et permettre à la France de prendre une place de premier rang dans cette filière. La ministre a confirmé deux mesures mises en œuvre d'ici la fin de l'année : le lancement d'un « appel à manifestation d'intérêt » dans le cadre des investissements d'avenir et le lancement du 2ème appel d'offres gouvernemental pour l'installation et l'exploitation de parcs d'éoliennes au large des côtes françaises.

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), 13 novembre 2012



### **Energies marines : le pari des éoliennes flottantes**

VertiMED, porté par EDF Energies Nouvelles, est l'un des deux projets français à avoir remporté l'appel d'offres de la Commission européenne. Avec un budget de 130 millions d'euros, le projet bénéficiera d'un financement européen de 34,3 millions d'euros, pour la construction d'un site consacré à la production d'électricité à partir d'éoliennes flottantes à axe vertical. Un prototype de 2 MW développé par la start-up lilloise Nénuphar devrait être installé en 2014 au large de FOS-SUR-MER (Bouches-du-Rhône), avant de donner lieu en 2016 à une ferme de 13 éoliennes (26 MW).

[Le Monde.fr, 19 décembre 2012](#)



### Zones humides : malgré les efforts la dégradation se poursuit

Prévue par le plan national d'action en faveur des zones humides lancé en février 2010 sur trois ans (2010-2013), une enquête nationale a été menée entre avril et juin 2011 par le ministère en charge de l'Écologie sur les zones humides, portant sur 152 sites, dont 23 en outre-mer, et aussi bien sur les littoraux que dans les plaines intérieures.

Au final, sur la période 2000-2010, 48% des zones humides se dégradent, 42% restent stables et près de 11% s'améliorent. Avec 53% de sites en dégradation, le littoral atlantique, de la Manche et de la mer du Nord est particulièrement touché. Les dunes et les prairies humides se dégradent dans plus de la moitié des sites, notamment en méditerranée.

« L'évolution des zones humides entre 2000 et 2010 »

Le point sur n° 144, octobre 2012, Commissariat général au Développement durable

**La Journée mondiale des zones humides se tiendra le 2 février 2013 sur le thème : « Les zones humides et la gestion de l'eau »**

Plus d'info sur : [www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides](http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides)

### Inondations : les territoires soumis à un fort risque d'inondation fixés

Un arrêté, pris dans le cadre de la mise en œuvre de la directive du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, qui vise à l'élaboration d'ici à 2015 de plans de gestion des risques d'inondation, établit la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale.

Arrêté du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, JORF n°0276 du 27 novembre 2012

### Quel rôle et quels partenariats pour l'Agence Nationale de la Biodiversité ?

Jean-Marc MICHEL, directeur général de l'aménagement et du logement, et de la nature et Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, membre du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, ont été nommés préfigurateurs de l'Agence Nationale de la Biodiversité, et ont donc été chargés d'analyser les missions susceptibles d'être confiées à l'Agence dans le domaine de la biodiversité terrestre et marine. L'objectif est aussi de faire fonctionner ce nouvel outil en partenariat permanent avec les parties prenantes (associations, collectivités locales...) et d'analyser les relations que pourrait entretenir cette Agence, avec les collectivités locales et leurs organes spécialisés.

Communiqué de Presse MEDDE, PARIS, mardi 4 décembre 2012



### Un nouveau président au Comité National de l'Eau (CNE)

Jean LAUNAY, député-maire de BRETENOUX (Lot) et trésorier général de l'Association des Maires de France, a été nommé par décret du 24 octobre 2012, président du Comité national de l'eau. Il succède à l'ancien député André FLAJOLET.

### Algues vertes : difficile de concilier politique de l'eau et agriculture en Finistère

La préfecture et le Conseil régional de Bretagne ont refusé de valider le plan local de lutte contre les algues vertes (PLAV), dans la baie de l'HORN et du GUILLEC (Finistère). Le comité de pilotage du PLAV, co-présidé par le préfet de Bretagne et le président du Conseil régional, n'a pas validé le plan local porté par le syndicat mixte de production et de transport d'eau de l'HORN. Situé à l'ouest de MORLAIX, le bassin versant de l'HORN et du GUILLEC fait partie des huit « baies à algues vertes » identifiées par le plan gouvernemental lancé en février 2010.

Lagazette.fr, 6 novembre 2012

### Agence de l'eau Adour-Garonne : un programme en hausse marqué par les déficits hydriques

Avec un budget de 1,9 milliard d'euros, contre 1,3 milliard sur la période précédente, le dixième programme d'intervention 2013-2018 de l'Agence de l'eau Adour-Garonne est en nette augmentation (+ 24 %). 590 millions d'euros sont consacrés à l'assainissement, 480 millions d'euros, seront destinés à l'alimentation en eau potable et à la solidarité entre le monde urbain et les territoires ruraux 180 millions d'euros iront à la préservation des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.

Avec un budget de 120 millions d'euros, les actions de lutte contre les pollutions industrielles et artisanales sont stables, alors que celles contre les pollutions agricoles diffuses augmentent de 11% (90 millions d'euros).

Localtis.info, mercredi 31 octobre 2012

### La Cour des Comptes épingle le recours aux CRS sur les plages

Dans son rapport sur l'organisation des secours en montagne et de la surveillance des plages, rendu public le 14 novembre, la Cour constate l'excès de moyens par rapport aux besoins des secours en montagne et le caractère irrégulier et inéquitable de la participation des CRS à la surveillance des plages.

Elle estime que la légitimité historique de l'intervention des CRS ne doit pas interdire une remise en cause fondée sur le bon usage des deniers publics et la recherche de l'efficacité : « le dispositif de renforts saisonniers de maîtres-nageurs sauveteurs des CRS est irrégulier et inéquitable » et ne « saurait être durablement maintenu ».

La newsletter Acteurs Publics, jeudi 15 novembre 2012, n°606 ; <http://www.assemblee-nationale.fr/14/budget/plf2013/b0251-tIII-a44.asp>

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2013 (n° 235) par M. Christian ECKERT, Rapporteur Général. (enregistré le 10 Octobre 2012)





### **Ecole Nationale Supérieure Maritime: un nouveau président et un nouveau directeur**

Sur proposition de Frédéric CUVILLIER, ministre délégué aux Transports, à la Mer et à la Pêche, Hervé MOULINIER, président du Pôle Mer Bretagne, est le nouveau président de l'ENSM, et François MARENDET a été officiellement nommé directeur général par un décret du président de la République, du 25 novembre. Polytechnicien et ingénieur des Ponts, François MARENDET, âgé de 56 ans, fut notamment directeur du port de Nantes Saint-Nazaire de 2004 à 2009.

[www.meretmarine.com](http://www.meretmarine.com), mercredi 28 novembre 2012

Les Echos, vendredi 7 et samedi 8 décembre 2012, p.39

### **Ministère de l'Écologie : deux nouveaux directeurs nommés**

Sur proposition de Delphine BATHO, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, le Conseil des Ministres a nommé Laurent MICHEL, Directeur général de l'Énergie et du Climat (DGEC). Il a également retenu Patricia BLANC pour lui succéder en tant que Directrice générale de la Prévention des Risques (DGPR).

Communiqué de Presse MEDDE, Paris, mercredi 19 décembre 2012

### **Consultation du public sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques**

A partir du 1er novembre 2012 et jusqu'au 30 avril 2013, les Français sont invités à donner leur avis sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques dans chaque grand bassin hydrographique du territoire.

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-sur-l-avenir-de-l-eau-et-des-milieux-aquatiques>

Donnez votre avis !

## **OUTRE MER**

### **Mise en valeur des espaces urbains dans les DOM**

Un arrêté détermine la part des produits des cessions de terrains composant les ressources des agences pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des cinquante pas géométriques, dans les départements d'Outre-mer.

*Arrêté du 30 octobre 2012 déterminant la part des produits des cessions de terrains composant les ressources des agences pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des cinquante pas géométriques, JORF du 9 novembre 2012*

### **Palme IFRECOR : les lauréats sont...**

**Dans la catégorie « Protection, valorisation, restauration »,** Daniel CHOMET, Conseiller régional de la MARTINIQUE et Président du Parc Naturel régional pour le projet « Création de la Réserve naturelle régionale de la Baie de Génipa ». Le projet de création d'une Réserve naturelle régionale, lancé en 2007, est en cours de finalisation pour protéger les milieux naturels. La réserve et la gestion associée permettront de limiter les dégradations subies par les écosystèmes et de garantir leur bon état écologique à long terme.

**Dans la catégorie « Éducation et sensibilisation »,** Abourahmane SOILIH, Sénateur-maire de MAMOUDZOU (MAYOTTE) pour le projet « Connaître la mangrove de TSOUNDZOU pour mieux la protéger ensemble ». Ce projet pluriannuel a pour objectif de sensibiliser les habitants du village de TSOUNDZOU à la préservation de l'environnement, et en particulier à lutter contre le défrichement des mangroves.

[www.franceantilles.fr](http://www.franceantilles.fr), 21 novembre 2012

[www.uicn.fr](http://www.uicn.fr)

### **Bilan à mi-parcours du plan d'action quinquennal de l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR)**

L'actuel plan d'action quinquennal, adopté en 2010 à LA REUNION pour la période 2011-2015 a fait l'objet d'un bilan à mi-parcours. Les résultats importants à signaler sont : le renforcement de l'efficacité des réseaux d'observation et de surveillance de l'état de santé des récifs coralliens et des écosystèmes associés, la promotion des aires protégées au bénéfice du maintien ou du rétablissement du bon état écologique des récifs coralliens, la mesure de la « valeur économique totale » (VET) de la GUADELOUPE, de la MARTINIQUE et de la NOUVELLE-CALEDONIE et la poursuite sur l'ensemble des autres collectivités pour aboutir à un chiffre global des outre-mer français, une amélioration de la prise en compte des écosystèmes récifaux au sein des travaux nationaux, communautaires et internationaux de prévention et d'adaptation au changement climatique et la finalisation d'une cartographie des habitats coralliens harmonisée sur l'ensemble des outre-mer français.

La prochaine réunion du Comité national IFRECOR se tiendra en 2014 aux Antilles.

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), 25 octobre 2012



### **MARTINIQUE : les langoustes contaminées par le chlordécone**

Une étude réalisée par l'IFREMER de la commune du ROBERT, en collaboration avec les marins pêcheurs, a confirmé la contamination par le chlordécone de la langouste blanche et de la langouste brésilienne. Le niveau de contamination dépend du caractère grégaire de l'espèce. L'augmentation de la taille minimale de capture pourrait contribuer à minimiser le risque d'exposition des consommateurs.

Une enveloppe d'1,2 million d'euros pourrait être débloquée à l'attention des pêcheurs professionnels, pour qui les ventes de langoustes représentent 25 % de leurs chiffres d'affaires, et des mesures de reconversions partielles ou totales leur seraient proposées dans le plan chlordécone II. *Le Marin*, vendredi 9 novembre 2012, p. 22

### **MARTINIQUE : les pêcheurs réclament une aide d'urgence**

Les pêcheurs martiniquais ont bloqué le 20 décembre, l'accès au terminal à conteneurs de la POINTE-des-GRIVES à FORT-de-FRANCE, port par lequel transitent les bananes à l'origine de la pollution par le chlordécone et là où arrivent les langoustes importées. Le Sapem (Syndicat des artisans marins pêcheurs et éleveurs marins) et le Syndicat indépendant des marins pêcheurs réclament à l'Etat une aide d'extrême urgence de 5 millions d'euros pour l'ensemble de la profession, afin de compenser les pertes liées aux nouvelles interdictions de pêche.

[Le Marin, vendredi 28 décembre 2012, p. 11](#)

### **MARTINIQUE : un Cluster Maritime bientôt créé**

Après LA REUNION, la GUADELOUPE et la GUYANE, un quatrième Cluster Maritime ultramarin devrait voir le jour en MARTINIQUE, avec pour objectif de permettre aux professionnels locaux du milieu maritime de se regrouper afin de mieux coordonner leur action en faveur du développement du secteur, qui représente de nombreux emplois dans ces territoires d'outre-mer.

[www.meretmarine.com](http://www.meretmarine.com), 23 novembre 2012

### **LA REUNION : 13 millions d'euros pour la nouvelle route du Littoral**

L'enveloppe de 13 millions d'euros, approuvée par la Région dans le cadre de la mise en place du financement 2012 du chantier de la Nouvelle Route du Littoral, est destinée au lancement des premiers appels d'offres travaux en fin d'année, à la préparation des dossiers d'enquêtes publiques (police de l'eau, enquête parcellaire), la signature des premiers marchés de fourniture de matériaux et la préparation du dossier de consultation du Conseil National de Protection de la Nature.

[Linfo.re, mardi 20 novembre 2012](#)



### **MAYOTTE : 212 600 habitants en 2012**

Depuis 2007, la population de MAYOTTE augmente fortement, à un rythme moyen de 2,7% par an. Avec 570 habitants au km<sup>2</sup>, Mayotte est le département français le plus dense après ceux d'Île-de-France. Près de la moitié de la population se concentre dans le Nord-est de l'île, sur les communes de PETITE TERRE, de KOUNGOU et de MAMOUDZOU. En très forte croissance depuis plusieurs décennies, la population mahoraise a triplé depuis 1985.

[Insee Mayotte Infos n° 61 - Novembre 2012](#)

## **EUROPE**

### **BARCELONE : des expériences innovantes de gestion de l'eau**

Une délégation de maires de villes moyennes s'est rendue en Catalogne, à l'invitation de SUEZ Environnement, pour visiter les installations innovantes de Barcelone en matière de gestion de l'eau. La délégation a visité l'usine de dessalement de l'eau de mer sur la Zona Franca del Prat de Llobregat. A la suite de la grande sécheresse qui avait frappé la région de Barcelone en 2008, la Catalogne bénéficie désormais de la plus importante usine de dessalement d'eau de mer en Europe dans le cadre des mesures prises pour mieux gérer ses réserves d'eau. Pour un coût de 230 millions d'euros (financé à 75 % par l'U.E), l'usine peut produire 60 hectomètres cube d'eau potable à l'année.

[Ondes Moyennes, Mercredi 14 Novembre 2012 - Numéro 626](#)



### **Réforme de la Politique Commune de la Pêche (PCP) : les eurodéputés ont voté**

Les députés européens de la commission Pêche ont voté en première lecture le rapport amendé de la députée Ulrike RODUST sur le règlement de base de la réforme de la PCP prévue en 2014. Ils ont adopté l'obligation des pêcheurs de débarquer la totalité des prises accessoires, selon un calendrier « fixant des dates spécifiques pour les différentes pêches », qui débutera en 2014 pour s'échelonner jusqu'à 2017. Ils ont également voté, à une large majorité, pour une reconstitution des stocks en respectant le rendement maximum durable (RMD) au plus tard d'ici 2020, sans toutefois préciser de définition du seuil et approuvé la mise en place de plans de gestion pluriannuels (PPA) des stocks de poissons par pêcheries « dans un délai de 4 ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle PCP ». Les plans pluriannuels se baseront « sur des données scientifiques plus fiables et précises, que les États membres seront obligés de collecter et de publier ». **Le Parlement européen se prononcera en février 2013 en plénière sur la réforme de la PCP.**

[Actu-Environnement.com, 19 décembre 2012](#)

### **Pêche de grands fonds : l'UE autorise un relèvement des quotas**

Le Conseil des ministres européens de la pêche a décidé d'adopter les totaux admissibles de capture (TAC) et les quotas d'espèces profondes pour 2013 et 2014, en suivant les recommandations scientifiques du Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM). Il en ressort une hausse des quotas, notamment pour le sabre noir et le grenadier de roche de l'ouest de l'ECOSSE, qui concernent en premier lieu les pêcheurs français. Ainsi, pour le sabre noir, les TAC seront respectivement augmentés de 40% en 2013 et de 30% en 2014. Le TAC de grenadier de roche sera, quant à lui, accru de 69% en 2013.

Frédéric CUVILLIER, ministre délégué aux Transports, à la Mer et à la pêche, a salué ces différentes mesures qui, selon lui, « permettront aux armements français et européens de poursuivre une exploitation raisonnée et durable des stocks d'espèces profondes ».

[meretmarine.com](http://meretmarine.com), 30 novembre 2012

## Un nouveau plan pour préserver les ressources en eau en Europe

L'Union européenne s'est fixé pour objectif d'avoir 50% des ses eaux saines pour 2015. Le plan d'action sur l'eau élaboré par la Commission prévoit trois volets : améliorer la mise en œuvre de la politique actuelle de l'eau de l'UE « en exploitant pleinement les possibilités offertes par les lois en vigueur », favoriser l'intégration des objectifs de la politique de l'eau dans les autres domaines d'action concernés tels que l'agriculture, la pêche, les énergies renouvelables et les transports, et « combler les lacunes du cadre existant », notamment sur les instruments permettant une utilisation plus rationnelle de l'eau. Le plan prévoit ainsi la fixation, par les Etats membres, d'objectifs en matière de comptabilité de l'eau et d'utilisation rationnelle de cette ressource, ainsi que l'élaboration de normes de l'UE en ce qui concerne la réutilisation de l'eau. [Localtis.fr](http://Localtis.fr), vendredi 16 novembre 2012



## Qualité des eaux européennes

Un nouveau rapport de l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) montre que 42% des eaux de surface présentent un bon état écologique, mais, même si la qualité des eaux progresse, elle n'est pas suffisante pour atteindre en 2015 l'objectif de bon état des masses d'eau fixé par la directive-cadre sur l'eau (DCE). Selon le rapport, un mauvais état écologique des eaux de surface est observé dans les régions où l'agriculture est intensive et la densité de population très forte. La pollution issue des pratiques agricoles représente la menace la plus importante dans 40% des rivières et des eaux côtières européennes. En France, les résultats montrent que 41,4% seulement des masses d'eau de surface affichent un bon état écologique, selon les statistiques publiées par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) à partir des données Eurostat, ce qui place la France en 14e position de l'UE.

[Le journal de l'Environnement](http://Le journal de l'Environnement), 14 novembre 2012



## PORTS TRANSPORTS PLAISANCE

### Ports : obligation d'information au préfet

Un arrêté pris en application de l'article R. 154-1 du code des ports maritimes fixe la liste des soixante-six ports pour lesquels l'autorité portuaire doit établir et transmettre au préfet du département le relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer.

*Arrêté du 24 octobre 2012 pris en application de l'article R. 154-1 du code des ports maritimes*  
*JORF n°0276 du 27 novembre 2012*

### Inauguration d'un centre de sécurité maritime à PORNIC

La nouvelle station de sécurité interrégionale d'Ouest Sécurité Marine (Coopération Maritime) d'une superficie totale de 2000 m<sup>2</sup> peut réviser des radeaux de grande taille (navires à passagers, Marine nationale,...), mais également mettre en place et contrôler des systèmes d'évacuations intégrés (toboggans chute, rescue boat,...). C'est également un centre de formation à destination du personnel des Coopératives Maritimes, des marins-pêcheurs, des coureurs au large, ou encore des plaisanciers.

[Meretmarine.com](http://Meretmarine.com), 13 novembre 2012



### SETE : la Région LANGUEDOC ROUSSILLON s'intéresse à la plaisance

Après avoir soutenu la pêche et le commerce, la Région Languedoc-Roussillon procède à une réorganisation du port du centre-ville de SETE et veut augmenter le nombre de places de 468 anneaux à près de 1 000, pour un investissement de 13 millions d'euros entre 2013 et 2014. La Région s'intéresse également à l'aménagement du bassin Zifmar pour créer un pôle nautique avec 1 000 anneaux, un bassin de carénage et une zone pour accueillir des entreprises du secteur, pour un budget de 37 millions d'euros entre 2013 et 2015.

[La newsletter Le marin](http://La newsletter Le marin), 21 novembre 2012

### PORT-LA-NOUVELLE : projet d'agrandissement du port

Avec 2,15 millions de tonnes en 2011, le port ne peut recevoir que des navires ne dépassent pas 145 mètres de long, 22 mètres de large, avec 8 mètres de tirant d'eau. Le projet, envisagé par la Région Languedoc-Roussillon, évalué entre 222 et 310 millions d'euros, propose des dragages de 12 à 14,50 mètres et la construction d'un nouveau bassin avec le prolongement d'une digue en mer de 2 000 à 3 000 mètres de long. Le débat public pour l'extension du port est ouvert depuis le lundi 17 décembre pour quatre mois.

[La Newsletter Le Marin](http://La Newsletter Le Marin), 27 décembre 2012



### Villes portuaires de l'Arc Atlantique : un atout stratégique

Rappelant tout le potentiel des villes portuaires sur cette façade maritime de l'Europe, la résolution, adoptée lors de l'Assemblée Générale de la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique, trace les grandes orientations d'une approche intégrée avec la nécessaire mise en valeur de l'interface terre-mer, une optimisation de l'usage des espaces et la réutilisation des friches portuaires, ainsi qu'une coopération accrue pour renforcer l'attractivité et le développement économique des villes, ports et régions de l'Arc Atlantique.

*« Les villes portuaires atlantiques, une clé du développement économique européen » / Résolution - Groupe de Travail des Villes Portuaires atlantiques, - Conférence des Villes de l'Arc Atlantique, 29 octobre 2012*  
[Newsaivp.org](http://Newsaivp.org), 23 novembre 2012



### **La filière nautique en recul**

Selon la Fédération des Industries Nautiques (FIN), la production française de bateaux de plaisance a reculé de 18% en valeur en 2011-2012 et de 20% en volume. Pourtant la filière française du nautisme, qui compte plus de 5000 entreprises réalisant un chiffre d'affaires de 4,56 milliards d'euros et plus de 41 000 salariés, s'en sort mieux que ses concurrents, avec une part plus grande de ses ventes à l'exportation.

[Les Echos, vendredi 7 et samedi 8 décembre 2012, p.21](#)

### **Statistiques de la plaisance et des loisirs nautiques**

Les statistiques portent sur le domaine des eaux maritimes et des eaux intérieures et notamment pour : la flotte des navires de plaisance, les nouvelles immatriculations, les mutations de propriété, les titres de conduite des navires de plaisance à moteur, les ports de plaisance. Elles portent également sur le bilan de la campagne de sécurité des loisirs nautiques (été 2012) [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), 5 décembre 2012

### **Réélection du président de la FFPP**

Le Conseil d'Administration de la FFPP a reconduit à l'unanimité, au cours de son Assemblée Générale, le jeudi 13 décembre 2012 au Salon Nautique international de Paris, le mandat de 3 ans de Serge PALLARES comme Président de la Fédération Française des Ports de Plaisance.

### **Des Assises des pêcheurs plaisanciers à SAINT NAZAIRE en OCTOBRE 2013**

La Fédération française de pêche en mer (FFPM), la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF), la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM) et la Fédération de chasse sous-marine passion (FCSMP) organisent les premières assises des pêches de loisir en mer et de la plaisance, qui se tiendront les 23 et 24 octobre 2013 à SAINT-NAZAIRE. Ces fédérations, regroupant près de 250 000 adhérents et signataires de la « Charte pour une pêche de loisir responsable », entendent souligner l'importance économique et sociologique de leur activité, autour de deux tables rondes sur le poids économique de la filière et sur les comportements éco-responsables pour les plaisanciers et pêcheurs récréatifs.

[La newsletter Le Marin, 13 décembre 2012](#)

### **CAVALAIRE : aménagement du port**

D'importants travaux d'agrandissement, au niveau de la cale de grutage du chantier naval du port de CAVALAIRE, sont en cours pour permettre d'accueillir des bateaux mesurant jusqu'à 5,25 mètres de large et 19 mètres de long.

[La Newsletter de CAVALAIRE, n°26, Janvier 2012](#)

## **PECHE**

### **Pêche et aquaculture : une baisse de budget pour 2013**

L'enveloppe prévue dans le projet de budget 2013 pour la pêche et l'aquaculture est de 52 millions d'euros. Sur ce budget, 7 millions d'euros seront affectés à l'adaptation de la flotte, 10 millions pour le financement des contrats bleus, auxquels s'ajoutent 2,5 millions du Fep, 6,84 millions d'euros de participation à la caisse intempérie, 6 millions pour le suivi scientifique et 6,1 millions pour le contrôle des pêches.

[Le Marin, vendredi 9 novembre 2012, p.10](#)

### **Conchyliculture : THAU-Agglo va piloter une étude sur l'affinage des huîtres**

THAU-Agglo va piloter une étude pour examiner la faisabilité d'installation de bassins d'affinage des huîtres sur le lido de SETE à MARSEILLAN, qui permettrait de faire face aux risques de suspension de commercialisation. L'étude que THAU-Agglo va piloter et financer avec le concours des autres partenaires publics va porter sur la faisabilité juridique, financière et technique de l'opération.

[www.thau-agglo.fr](http://www.thau-agglo.fr)

### **Thon : les thoniers et armateurs méditerranéens déboutés de leurs demandes d'indemnisation**

Le tribunal de l'Union européenne a rejeté deux recours intentés par le Syndicat des thoniers méditerranéens et 18 armateurs de thoniers, de leurs demandes d'indemnisation d'un préjudice pour un arrêt de la pêche au thon rouge de la Commission européenne en 2008. La justice communautaire a considéré que la responsabilité de l'Union ne peut être engagée que si trois conditions sont réunies cumulativement : l'illégalité du comportement reproché à l'institution, la réalité du préjudice et l'existence d'un lien de causalité entre le comportement allégué et le préjudice invoqué.

[Le Marin, vendredi 16 novembre 2012, p.24](#)

## **JURIDIQUE**

### **Application de la loi Littoral dans les zones estuariennes**

Le Conseil d'Etat a confirmé le jugement de la Cour Administrative d'Appel de NANTES, qui de bon droit, pour annuler l'arrêté du préfet du Finistère accordant un permis de construire un parc éolien sur le territoire de la commune de PLOUVIEN, avait considéré que la commune, située au fond de l'estuaire de l'Aber-Benoit, était riveraine de la mer et qu'elle devait dès lors être regardée comme « littorale » de plein droit. L'applicabilité de la loi Littoral de 1986 étant confirmée, le Conseil d'Etat a jugé que selon les dispositions des articles L146-1 et L146-4 du code de l'urbanisme, les projets d'éoliennes doivent être regardés comme une extension de l'urbanisation et doivent donc à ce titre être réalisés en continuité avec les agglomérations et villages existants.

[AJDA, 26 novembre 2012, n°40, p.2190](#) [CE 14 novembre 2012, Société Néo PLOUVIEN, req. n°347778](#)





### Réforme pénale en matière maritime

L'Ordonnance redéfinit la notion d'infraction maritime qui concerne les règles de sécurité du navire et de la navigation. Des tribunaux maritimes seront chargés de sanctionner les délits maritimes, notamment les manquements aux règles de circulation des navires au large de nos côtes, ou les collisions en mer. Deux assesseurs justifiant de leur expérience de la navigation maritime compléteront les formations de jugement à côté des trois magistrats professionnels.

La liste des agents habilités à constater les infractions est étendue aux délégués à la mer et au littoral ainsi qu'aux inspecteurs de l'environnement et les contraventions maritimes des quatre premières classes sont poursuivies par le directeur interrégional de la mer.

Enfin, le dispositif répressif est renforcé puisque outre le capitaine, « toute personne exerçant, en droit ou en fait, un pouvoir de contrôle ou de direction dans la gestion ou la marche du navire » peut faire l'objet de sanctions pénales. À noter que les dispositions relatives à l'instauration des tribunaux maritimes entreront en vigueur au plus tard le 1er janvier 2015.

*Ordonnance du 2 novembre 2012 portant réforme pénale en matière maritime, JORF du 3 novembre 2012*

## TOURISME ET CULTURE

### Vendée Globe : passage du CAP HORN



Le CAP HORN, pointe sud du continent sud-américain, marque le début de la fin de la route par les trois caps, et si les navigateurs quittent les mers du Sud, la route jusqu'aux SABLES d'OLONNE est encore longue ! Cette année, on retient le très faible écart d' 1h15min entre les deux skippers de tête, François GABART et Armel Le CLEAC'H, au moment de franchir le HORN.

[www.vendeeglobe.org](http://www.vendeeglobe.org), mercredi 02 janvier 2013

### Le phare de Cordouan en 3D

Le ministère de la Culture, en partenariat avec Dassault systèmes, vient de lancer un site web entièrement consacré au phare de Cordouan. Ses particularités ? La possibilité de découvrir le phare en 3D, à différentes époques, de jour ou de nuit, à marée haute ou à marée basse.

Plus de 700 médias sont également consultables : archives, restitutions originales, entretiens filmés, etc.

[www.cordouan.culture.fr](http://www.cordouan.culture.fr)

### NORD-PAS-DE-CALAIS : Louvre-LENS, la culture pour revitaliser un territoire

Inauguré officiellement par François Hollande, mardi 4 décembre, le Louvre-Lens est un musée de verre et d'aluminium poli, conçu par l'agence japonaise Sanaa, posé sur un ancien carreau de mine à charbon.

Ses cinq bâtiments bas et discrets, que le public pourra découvrir à partir du 12 décembre, totalisent 28 000 mètres carrés dont 7 000 de surface d'exposition.

*Le Monde*, vendredi 7 décembre 2012, p.25

## A VOIR ..... EXPOSITIONS



### « La mer à Paris, Il y a 45 millions d'années »

L'exposition révèle au visiteur les traces d'une époque où Paris était occupée par une mer tropicale, il y a 45 millions d'années environ.

Jusqu'au 3 mars 2013 dans les Catacombes de PARIS

### « Tara Oceans, Chroniques d'une expédition scientifique »

La goélette d'exploration Tara est amarré pont Alexandre III, pour présenter au grand public les différentes expéditions de la goélette.

Jusqu'au 27 janvier 2013, Pont Alexandre III à PARIS

### « L'âge d'or des cartes marines, Quand l'Europe découvrait le monde »

Jusqu'au 27 janvier 2013, Bibliothèque Nationale de France François-Mitterrand, à PARIS

## A LIRE

### Rapport du CGEDD: «Audit thématique sur l'application de la loi Littoral par les services de l'Etat »

L'objet de cet audit est d'évaluer la manière dont les services de l'État veillent à l'application de la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 dite loi Littoral, 25 ans après son adoption, en particulier pour les dispositions particulières au littoral du Code de l'Urbanisme. Le rapport rappelle la finalité et les objectifs de la loi et donne les éléments de contexte expliquant une grande part des difficultés rencontrées dans son application.

*Rapport n° 007707-01 (format pdf - 2.2 Mo - 04/12/2012) - septembre 2012- Publié le 4 décembre 2012*

*Auteurs : Annick Hélias, Bertrand Creuchet, Aude Dufourmantelle, Françoise Gadbin, Cyril Gomel, Bernadette Vandewalle, CGEDD*

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/audit-thematique-sur-l-application-a1383.html>

## « Qualité des eaux de baignade en mer, Etat du milieu marin et littoral, Etat physique et chimique »

Les fiches thématiques de l'Observatoire National de la Mer et du Littoral, 12 novembre 2012

[http://www.onml.fr/onml\\_f/Qualite-des-eaux-de-baignade-en-mer](http://www.onml.fr/onml_f/Qualite-des-eaux-de-baignade-en-mer)

## « Energies Marines Renouvelables- Etude méthodologique des impacts environnementaux et socio-économiques - Version 2012 »

L'étude vise à fournir un cadre pour comprendre les impacts d'un projet d'énergies marines sur son environnement ainsi que les éventuelles mesures d'évitement, réduction ou compensation associées. Un guide d'étude d'impact est par ailleurs en préparation.

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## « Asseoir la portée juridique d'un SAGE »

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement Nord -Pas-de-Calais

28 septembre 2012

<http://gesteau.eaufrance.fr/document/asseoir-la-portee-juridique-dun-sage>

## « Les Données Economiques Maritimes Françaises 2011 » publiées par l'IFREMER

L'IFREMER vient de publier une étude réalisée principalement sur la base des chiffres 2009. Hors tourisme, cela représente plus de 244.000 emplois. La comparaison avec les études précédentes publiées depuis 1997, que propose Le Marin, révèle une progression globale de presque 9.500 postes avec cependant des évolutions contrastées : réductions pour la pêche (-7000), la construction navale (-4000) et surtout la Marine nationale (-21.800), mais progression pour les ports (+13.000), l'offshore (+11.000), la transformation des produits de la mer (+7000) et l'industrie nautique (+3.000).

<http://www.ifremer.fr/sextant-demf/>

## « Démographie et économie des communes littorales des départements ultramarins »

Activités économiques littorales et maritimes, Analyse socio-économique générale, Économie maritime et des territoires littoraux, Risques et changement climatique, Les risques, Démographie, occupation du sol et logement en zone côtière des communes littorales des quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion).

Etudes et documents 23.11.2012 - SOeS, Insee Antilles Guyane

## « Le programme mer : état des lieux et enjeux de la recherche et de l'innovation en sciences marines »

Le Programme Mer dresse un état des lieux de la recherche française sur les environnements marins et littoraux, leurs moyens d'étude et les développements technologiques qui s'y rattachent, et identifie les enjeux de connaissance et de politiques publiques correspondants.

Commissariat général au développement durable- Références - Novembre 2012

## « Optimiser les ressources d'un territoire par le tourisme : la mutualisation »

Atout France, 26 novembre 2012 Collection : Ingénierie et développement touristique ; 135 pages, 25 €

## « Les Marées » : Livre maritime de l'année 2012

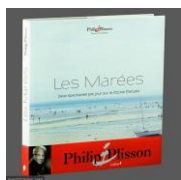
Élu par le jury de l'Express, du Salon Nautique et de Côté Ouest

Philip PLISSON, 240 pages, Editions du Chêne, 49 €

Et aussi « SNSM, les sauveteurs en mer »

Un hommage à l'engagement des sauveteurs bénévoles de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Philip PLISSON, 39.50 €



## AGENDA

### JANVIER 2013

#### Conférence inaugurale du programme de l'Institut océanographique « Requins : au-delà du malentendu »

Robert CALCAGNO, Directeur général de l'Institut océanographique, Fondation Albert Ier, Prince de Monaco

Mercredi 9 janvier à 19h30, Maison des Océans, à PARIS



#### Installation du Conseil National de la Mer et des Littoraux par le Premier Ministre

Vendredi 18 Janvier à PARIS au CESE

#### 14ème Carrefour des Gestions Locales de l'Eau

Mercredi 23 et jeudi 24 janvier 2013 à RENNES



#### Les mardis de la mer et des Français « Les marines émergentes »

Bernard PREZELIN, auteur de Flottes de Combat et Paul TOURRET, directeur général de l'institut ISEMAR

Mardi 29 janvier 2013, Institut Catholique de PARIS, 17h30-19h, Entrée libre

## FEVRIER 2013

### **Journée mondiale des zones humides « Les zones humides et la gestion de l'eau »**

Samedi 2 février 2013

[www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides](http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides)

### **Euromaritime, Le salon de l'économie de la mer**

Mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 Février 2013 - Porte de Versailles à PARIS

[www.euomaritime.fr/index.php](http://www.euomaritime.fr/index.php)

### **Conseil d'administration de l'ANEL**

Mercredi 6 février 2013 à PARIS

### **Colloque euro-méditerranéen sur la gestion des récifs artificiels**

Du mardi 5 au vendredi 8 février 2013, au palais du Pharo à MARSEILLE

### **14ème Colloque annuel du Syndicat des énergies renouvelables**

Jeudi 7 février 2013 - Maison de l'UNESCO, PARIS

Renseignements : [colloque2013@enr.fr](mailto:colloque2013@enr.fr) ou au 01 48 78 05 60

### **Les mardis de la mer et des Français, « La mer : défis humains et sportifs »**

Marc PAJOT, navigateur

mardi 12 février 2013 Institut Catholique de PARIS, 17h30-19h, Entrée libre

### **Les Mercredis de l'Institut océanographique : « Dans les yeux des requins »**

Pierre FROLLA, Recordman du monde d'apnée, coordinateur des activités subaquatiques au sein de la Fédération monégasque des activités subaquatiques

Mercredi 13 février, 19h30, Maison des Océans à PARIS

### **Les mardis de la mer et des Français « Océan et Climat »**

Patrick VINCENT, Directeur général délégué de l'IFREMER et Pascale DELECLUSE, directrice adjointe de la Recherche à Météo France

mardi 26 février 2013 Institut Catholique de PARIS, 17h30-19h, Entrée libre

